Les amis et connaissances de la famille LEMAY-CASTELAIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Augustin-Joseph LEMAY, décédé subitement à Wattrelos, le 4 février 1885, à l'âge de 74 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 2e classe, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Houssarde

L'Obit du Mois sera célébré le jeudi 5 mars 1885, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances des familles VICTOR DELANNOY-DELANNOY et Louis DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie VAVASSEUR, veuve de Monsieur DELANNOY, ancien luthier, à Lille, décédée à Lille, le 4 février 1885, dans sa 87e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service, qui auront lieu le samedi 7 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Etienne, à Lille. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Vieille-Comédie, 19.

Des Messes seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le jeudi 26 février, pendant toute la matinée. 289

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Marcq-en-Barœul, paroisse Saint-Vincent, le lundi 9 février 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Jean-Baptiste MALFAIT, époux de Dame Coralie DEVISME, décédé à Marcq-en-Barœul, le 10 février 1884, à l'âge de 67 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Des Messes Anniversaires seront célébrées en la chapelle de la Sainte-Vierge, de l'église paroissiale de Saint-Etienne, à Lille, le lundi 9 février 1885, à 7 heures et à 11 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Clémence-Adèle POUPE, décédée le 7 février 1884, dans sa 28e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

BELGIQUE

La Chambre. — La Chambre a continué mercredi la discussion des articles du budget des finances. Un grand nombre d'orateurs ont pris la parole sur des questions de détail.

Le budget a été voté à l'unanimité des membres présents. La Chambre s'est ajournée à vendredi.

Verviers. — Nous avons annoncé la mort de M. Ortmans-Hauzeur, bourgmestre de Verviers, membre de la Chambre des représentants. Il était âgé de 79 ans et demi.

M. Ortmans-Hauzeur avait été atteint d'une affection catarrhale aiguë, qui l'avait obligé pendant plusieurs semaines à garder la chambre ; M. Ortmans est retombé récemment victime d'une imprudence qui a failli lui coûter la vie.

Il y a quelques jours, vers six heures du matin, alors qu'il était encore au lit, une fille d'ouvrage vint allumer le poêle de sa chambre qu'elle chargea de houille, et dont elle laissa imprudemment la clef fermée. Une heure plus tard, étant retournée près de son feu, elle constata bien dans la chambre une atmosphère lourde, mais n'y prêta pas plus d'attention.

Vers 9 heures, le commissionnaire de l'hôtel de ville, apportant les dépêches, fut frappé de l'odeur du gaz carbonique dont la chambre était pleine et, sans se préoccuper du bourgmestre qui dormait, il s'empressa avant tout d'ouvrir les fenêtres. Il réveilla ensuite M. Ortmans qui, à peine sur son séant, fut pris de lourdeurs de tête atroces, qui nécessitèrent l'arrivée du médecin.

Deux jours après, M. Ortmans fut atteint d'une indigestion dont la gravité a paru telle que pendant la nuit de vendredi à samedi, il a fallu appeler trois fois son médecin.

Maintes fois, dit le *Nouvelliste de Verviers*, il a manifesté à plusieurs de nos amis ses intentions de se réconcilier avec la religion avant de mourir; malheureusement, sa fin inopinée ne lui a pas laissé le temps de réaliser cette louable intention.

Comme administrateur, M. Ortmans-Hauzeur a fait preuve de grandes qualités et d'aptitudes spéciales; il a été d'un dévouement sans bornes à la cause publique; il a fait de Verviers une grande ville. Mais son plus grand titre à la reconnaissance de ses concitoyens sera la distribution des eaux de la Gileppe pour l'industrie lainière de l'agglomération verviétoise. Cette distribution, c'est M. Ortmans qui, dès 1859, en a été le promoteur; c'est lui qui a su trouver des collaborateurs, comme Bidaut, pour cette grande œuvre et, par son énergie et sa persévérance, a mené cette œuvre à bonne fin, malgré de nombreuses difficultés.

FAITS DIVERS

Le crime de Réalmont. — L'*Union du Languedoc* nous apporte les détails qui suivent sur ce crime mystérieux. C'est M. Ch. de Corneillan, fils de la victime, qui raconte lui-même comment sa mère a été enlevée, d'après les souvenirs de Mme de Corneillan :

Elle s'est couchée à dix heures, s'est endormie, puis après un somme assez long, elle a entendu dans la chambre voisine le bruit d'une pièce de 20 fr. tombant sur le parquet. Elle s'est levée aussitôt sans penser à des voleurs, a passé sa jupe, mis ses chaussures et est entrée rapidement dans sa chambre.

Deux hommes étaient occupés au bureau à jeter valeurs et titres dans un sac. Elle s'est dirigée vers la sonnette, et, la voyant, ces hommes ont dit (ces mots l'ont frappée) : « La voilà, c'est elle, emportons-la. » Ils se sont jetés sur elle, l'ont bâillonnée immédiatement et emportée. Elle s'est vigoureusement débattue, ce qui explique la chute de ses souliers. Puis, en passant la porte d'entrée, elle a eu la pensée de s'accrocher à l'arc-boutant de la porte qu'elle a levé vigoureusement et jeté pour faire du bruit. A ce moment, elle a reçu un formidable coup de poing sur la tête et a perdu toute connaissance.

Elle s'est réveillée dans une voiture de marchands ambulants attelée de deux forts et beaux chevaux bais allant à une allure très rapide. La voiture, en forme de caisse, avait sur le devant un siège, où se mettaient les deux hommes. En arrière, sur deux banquettes, maman et une femme. Impossible de rien voir à travers la voiture. Un rideau vert séparait la partie arrière de la voiture du siège de devant. Maman a été ainsi emportée, voyageant tout le jour, ne s'arrêtant qu'à la nuit tombante et repartant avant le jour.

On lui donnait à manger de la viande froide et du pain. Tous les soirs, dans le vin on mettait un narcotique qui l'endormait immédiatement. Elle s'en est aperçue plus tard, et c'est ce qui lui a permis de se sauver en feignant d'être endormie. Deux fois elle a essayé de s'échapper. La première fois, rattrapée, elle a reçu un second coup de poing sur la tête, qui l'a de nouveau terrassée, et elle s'est évanouie. La deuxième fois elle a été giffée et battue. A partir de ce jour, on l'a attachée par une courroie lui prenant la taille et fixée aux parois de la voiture. Elle est restée tout le temps assise sur la banquette. On la gardait jour et nuit.

Ces hommes ne disaient presque rien devant elle. Cependant elle les a entendus parler de grand'père, mais sans le nommer. Ce dernier temps, ayant reconnu qu'on l'endormait, elle jeta la boisson sans la prendre et fit semblant de dormir. Un jour, dans une ville, le troisième voleur qui avait quitté la voiture longtemps avant rejoignit les autres et maman entendit ces mots-là : « Tout est réglé aujourd'hui — nous pouvons être tranquilles ; il voulait évidemment parler des titres qui seraient vendus, etc.

Un autre jour ils ont dit : — « Nous avons maintenant le compte rond, nous pouvons donc partir. » Ces hommes sont totalement inconnus de maman, ce sont des étrangers au pays, ils n'en ont pas le type, cependant ils parlaient parfaitement français, un excepté et la femme, qui avaient un accent marqué, — tous parlaient, entre temps, un jargon inconnu ..

Arrivons à l'évasion. Toujours préoccupée de s'échapper, elle s'aida d'une épingle à cheveux pour piquer et couper la courroie qui la retenait ; cela, sous le châle qu'elle portait. Enfin, un soir, un des hommes était de garde auprès d'elle, lor qu'il s'éloigna pour calmer ses chevaux qui se battaient. Croyant maman endormie, il quitta sans trop de méfiance la charrette, maman réussit, par un dernier effort à briser la courroie déjà travaillée avec l'épingle et partit, en courant de toutes ses forces, du côté opposé à celui par où ils étaient arrivés. Elle courut ainsi tant qu'elle put, croyant toujours voir ces hommes à ses trousses, affolée, atterrée...

Échappée le soir, elle marcha ainsi toute la nuit et tout le jour suivant, sans s'arrêter ni manger. Elle ne se rappelle qu'une chose, c'est d'avoir traversé une ville où il y avait des palmiers, puis, d'avoir longé longtemps la mer. Enfin, à la fin du second, elle acheta un peu de pain. Comment! le voici :

Elle avait remarqué dans la voiture une poche où les voleurs mettaient régulièrement une blague en un portemonnaie. En portant, elle eut la pensée de mettre la main dans cette poche et de prendre le porte monnaie, dans lequel elle trouva à peu près 70 fr.

C'est avec cela qu'elle a pu voyager. A la fin du premier jour de marche, elle passa dans une gare dont elle ne connaît pas le nom, et toujours persuadée qu'on la poursuivait ; elle vit affiché dans la gare le prix pour Marseille, prit un billet de troisième et monta en wagon. Elle se rappelle avoir remarqué dans le parcours le nom de « Saint-Raphaël. » Arrivée à Marseille, elle s'arrêta entre deux trains, acheta du pain et repartit pour Narbonne. Persuadée que les hommes la poursuivaient et étaient dans le train, elle continua jusqu'à ce que les forces lui manquant complètement, et ses douleurs à la tête étant devenues insupportables, elle dut s'arrêter à Lézignan.

Là, Marcel Dufrêne, l'ancien élève de Sainte-Marie, fut frappé de sa figure, que, je ne sais comment, il se rappela. Il avait vu plusieurs fois maman à Sainte Marie, il se rappela le fait raconté dans les journaux, la surveilla et la suivit, quand maman sortit ; il avertit le commissaire de police, et vendredi, comme maman arrivait à la gare pour partir, il l'accosta, lui demanda si elle n'était pas Mme de Corneillan. Maman ne sait pas ce qu'elle lui répondit, ainsi qu'au commissaire, les suppliant seulement, en pleurant de la laisser partir. Ils s'y opposèrent et la ramenèrent à l'hôtel ; puis me télégraphièrent comme je vous l'ai dit.

Et voilà comment nous avons maman. Je suis si heureux, si content, que je n'ai qu'un mot sur les lèvres : le bon Dieu est bon. Maman n'a eu aucunement à se plaindre d'outrages de la part de ses voleurs. Elle a profondément souffert, vous le comprenez, et il est évident, ou du moins probable que leur intention était d'obtenir rançon une fois en Italie. Il n'était que temps de s'échapper, car à plusieurs mots entendus, maman avait compris qu'ils approchaient de la frontière.

Un village enseveli. — L'*Ami du Peuple* de Fribourg raconte avec de navrants détails l'ensevelissement sous les neiges d'un village entier, Deveys (Piémont) :

Les neiges abondantes qui sont venues couvrir subitement de leur épais manteau le pays des oranges, l'Italie, ont produit, comme on sait, de véritables désastres. Des villages entiers se sont trouvés ensevelis et des centaines de personnes ont trouvé leur sépulcre sous les avalanches. Voici, entre autres, le sort qu'a subi le village de Deveys, à une petite distance de Chiamonte (Piémont). Deveys est une localité adossée à un flanc de montagne; elle ressemble à Gruyères, mais c'est plus agreste, et la montagne est à pic.

Le dimanche 18 janvier, à onze heures et demie du matin, le temps était affreux, la neige continuait à tomber ; les gens étaient réfugiés à l'intérieur autour du feu, toute communication avec Exilles et Salbertrand était interceptée. Il y avait au service à l'église de l'endroit, la population était inquiète, car on avait entendu le fracas des avalanches : l'une d'elles, longue de près de 3 kilomètres, haute de 100 pieds, avait roulé le matin avec le bruit du tonnerre. Soudain on entendit dans le haut de la montagne d'horribles craquements ; c'étaient les châtaigners, ils se brisaient sous le choc d'une avalanche et elle descendit en tourbillonnant, rapide comme le vent; ce fut comme un coup de tonnerre. On entendit de grands cris ; quand les villageois sortirent dans la neige, ils ne virent plus toute la partie du village, de l'église vers le nord, sauf deux chaumières qui avaient été épargnées.

Vingt maisons et les dépendances avaient disparu. Pendant plusieurs heures ce fut un silence de mort, le sonneur grimpa au clocher et se mit à carillonner ; on entendit le son du tocsin, mais il fallut ouvrir des chemins dans la neige.

Le lendemain seulement, les soldats des compagnies alpines arrivaient au village après des efforts surhumains pour faire l'escalade de la montagne. Le sauvetage commença. Il dure encore ; tout d'abord il fallut déblayer les neiges; la chose fut facile, car le terrain est en pente rapide et il suffit de faire glisser le déblai. Dans la nuit du lundi, on commença à sortir des malheureux engloutis; le premier fut un petit crétin qui se mit à rire, en disant que son père et sa mère étaient encore dessous. Un chien noir, qui rôde encore actuellement dans les décombres, sortit à son tour, hurlant, gambadant, léchant les doigts des soldats, puis successivement on sortit des morts et des vivants, en tout une vingtaine.

Mais les jours s'écoulaient, les cris qu'on avait entendus devinrent plus rares et plus faibles; enfin le jeudi on devait renoncer à sauver des vies; le soir, des bruiements furent encore entendus. Le lendemain matin, un petit bourriquet fut amené hors des décombres, l'animal se secoua et voulut se lancer hors de sa prison, il fit une vingtaine de sauts et s'engloutit dans la neige; il fallut une seconde opération de sauvetage. Un charpentier du village confectionnait de grandes caisses; on plaçait les corps dedans et on les chargeait sur de petits traineaux; dix, vingt hommes attelés à des cordes descendaient ensuite en retenant le traîneau le long des escaliers de glace; on emmenait les corps à Exilles. Le vendredi, les soldats sortirent un frère et une sœur enlacés les bras raidis ne purent être détachés, il fallut placer les deux corps dans un seul cercueil. Vingt maisons ont été rasées du sol, elles contenaient soixante personnes, dont vingt ont été sauvées vivantes, trente-six ont été relevées à l'état de cadavre,

Au clocher de la petite église, on sonne le glas des morts ; depuis cinq jours, c'est plusieurs fois par jour le lugubre carillon. Quelques femmes sont venues jeter un dernier regard sur les grandes caisses renfermant les morts que l'on va enterrer à Exilles, elles ne pleurent plus, mais elles regardent navrées ces méchantes boites qui renferment des amis, des proches, un mari, une sœur, un frère.

C'est que tout le monde se connaît dans ces petits villages de montagnes; l'horizon n'est pas profond du reste ; les pics, à droite, à gauche, en face, derrière soi ; on concentre ses joies et ses peines au foyer domestique ; le village est une grande famille, il n'y a peut être pas plus de dix noms de famille dans toute la localité ; on est parent de chacun et de tout le monde. Le marchand de tabac de l'endroit, bonhomme de 62 ans, n'a jamais été à Turin. 40 personnes tuées sur 300, c'est le deuil partout.

TRIBUNAUX

AFFAIRE LISSAGARAY

Paris, 4 février. — L'affaire Lissagaray et autres revient aujourd'hui devant la 8e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine. M. Lissagaray, rédacteur en chef du journal la *Bataille*, M Maës, gérant de ce journal, et M. Lépine et Crepin, ouvriers, comparaissent sous la prévention : « d'avoir, en 1883, à Paris, menacé, par écrit anonyme ou signé, d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes, qui seraient punissables de la peine de mort, des travaux forcés à perpétuité ou de la déportation, sans ordre ni condition. »

MM. Lissagaray et Maës avaient, en outre, été primitivement poursuivis en police correctionnelle sous la prévention d'avoir, en 1883, à Paris, outragé, par menaces, des magistrats ou des jurés à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions. Mais la Cour de cassation a décidé que la Cour d'assises était seule compétente pour statuer sur ce dernier chef de prévention. M. Lissagaray est défendu par M. Laguerre.

A l'audience, Me Georges Laguerre dépose des conclusions tendant à ce que le tribunal déclare que le délit reproché à ses clients est prescrit.

MM. Crespin et Lépine s'associent à ces conclusions, que le tribunal rejette. L'affaire est renvoyée à quinzaine pour les débats au fond.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Une grave accusation

Paris, 5 février. — La *République radicale* publie la note suivante, dont le caractère de gravité n'échappera à personne, et que nous reproduisons à titre de document et sous les plus expresses réserves :

Nous requérons l'arrestation immédiate et la mise en accusation de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, pour excitation au pillage et au meurtre, suivies d'effet. Nous affirmons et nous défions qu'on nous démente, que le sieur Waldeck-Rousseau a suscité un de ses agents en vue de découvrir, c'est-à-dire d'organiser un complot anarchiste à Montceau-les Mines. Cet agent, le nommé B..., reçut la promesse d'une prime de 5,00 fr. en cas de réussite.

L'agent B... partit aussitôt pour Montceau-les-Mines, où il organisa, à l'aide de quelques ouvriers aussi jeunes que crédules, un pseudo-complot qui se traduisit par la destruction d'une chapelle et une tentative de meurtre sur la personne d'un gendarme. A la suite de ces faits, vingt-sept des malheureux qu'avait entraînés l'agent B.. furent arrêtés. Mais il arriva qu'en dépit des précautions prises par celui-ci, la vérité se fit jour, si bien que le ministre de la justice dut exiger au sein du conseil des ministres l'arrestation du sieur B... Nous tenons de source certaine que M. *Waldeck-Rousseau courait son agent, le défendit et s'opposa à son arrestation.* Le sieur B... fut cependant arrêté. On espère sans doute le relâcher après qu'il aura été condamné..., pour la forme, par la cour de Châlons-sur-Saône.

Dernier détail : le commissaire de police qui a procédé à l'arrestation des vingt-sept soi-disant anarchistes compromis dans le complot fomenté par l'agent B..., a disparu. On le dit mort ou atteint d'aliénation mentale. Or, nous mettons le ministre de l'intérieur au défi de produire l'acte mortuaire de ce commissaire de police ou la preuve de son entrée dans un asile quelconque d'aliénés.

On voit donc que, s'il y a eu complot contre l'ordre public, ce complot a été uniquement ourdi par le ministère.

Nous devons ajouter, en terminant, que les renseignements qui précèdent sont en partie confirmés par plusieurs grands journaux de Paris, notamment l'*Intransigeant* et le *Gil Bas*.

Le prince de Galles et l'accident de la ligne d'Avignon

Paris, 5 février. — Le bruit avait couru hier, à Paris, qu'un accident était arrivé au train rapide parti de Paris mardi, à sept heures, et qui avait emporté le prince de Galles. A la gare de Lyon, un employé interrogé aurait déclaré qu'il n'y avait eu, à Avignon, qu'un tamponnage entre le train et un wagon mal aiguillé ; enfin, à une dépêche que nous avons adressée à des amis en déplacement à Cannes en ce moment, nous avons reçu la réponse suivante :

« Simple retard près Avignon. Prince est arrivé aujourd'hui en parfaite santé hôtel Provence, à trois heures ; il a été reçu à la gare par le prince et la princesse de Saxe-Meiningen, et les notabilités de la colonie anglaise.

Révolte au lycée d'Alger

Alger, 4 février.— Une révolte vient d'éclater au lycée d'Alger : un répétiteur a été à demi assommé. Douze élèves ont été expulsés; l'un d'eux passera peut-être en police correctionnelle.

Mort du vicomte de Quatrebarbes

Paris, 5 février. — L'un des plus vaillants officiers de mobiles, M. le vicomte Yves de Quatrebarbes, vient de succomber à la suite d'une courte maladie. Il était âgé de trente-sept ans et laisse trois jeunes enfants. M. Yves de Quatrebarbes fut un brave entre les braves. En Italie, il eut un bras brisé par une balle, alors qu'il combattait pour sa foi, dans le corps des zouaves pontificaux. En 1870, à la tête de son régiment de mobiles, il reçut pareille blessure à l'autre bras, en luttant pour défendre le sol de la patrie. Sa mémoire mérite d'être doublement honorée par tous, comme chrétien et comme Français.

Menées anglo-italiennes

Londres, 4 février. — On télégraphie d'Alexandrie : « Des avis de Tripoli constatent que l'agitation règne dans le pays. Plusieurs cheiks et des fonctionnaires arabes ont été arrêtés. Les Italiens fonten Tripolitaine de grands achats de terrains. On signale aussi de l'agitation à Benghazi. »

Les attentats de Londres

Londres, 4 février. — On annonce de Lerwick que les autorités maritimes de ce port ont saisi le schooner *Anaconda*, qui avait à bord deux caisses contenant 140 livres de dynamite, 40 barils contenant ensemble mille livres de poudre à canon et une certaine quantité de mèche à fusées. Ces matières explosibles avaient été embarquées à Liverpool, dans les premiers jours de janvier, puis déchargées par l'*Anaconda*, à l'île de Galloway, sans déclaration préalable à la douane, puis voiturées à travers l'île et emmagasinées au deck de Gartspool, à Lerwick.

Ecroulement d'une école

Rome, 4 février. — Toute l'école de Balmuccia, près Novare, s'est écroulée, ensevelissant vingt enfants et l'institutrice. Un enfant est mort sous les décombres, six sont blessés.

O'Donovan Rossa et ses vengeurs

New-York, 4 février. — O'Donovan Rossa a pu se lever aujourd'hui et faire quelques tours dans la salle de l'hôpital. Miss Dudley a déclaré à un reporter qu'elle n'avait pas voulu se poser en héroïne, qu'elle était simplement une Anglaise animée du désir de châtier un misérable qui aidait des fanatiques à faire couler le sang et à causer des dégâts matériels.

Le *New-York-Herald* publie un télégramme de Paris, d'après lequel 26 dynamiteurs réunis en conseil, hier, dans cette ville, auraient résolu de venger, sur le meilleur sang anglais, l'attentat dont Rossa vient d'être victime. Ces dynamiteurs ont déclaré que le gouvernement britannique était responsable de l'attentat.

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Khartoum pris par le Mahdi

Londres, 5 février. — Une dépêche du général Wolseley annonce que le Mahdi a capturé Khartoum à la suite d'une trahison.

M. Wilson, en arrivant a trouvé Khartoum occupé par les rebelles. Il est revenu à Métammeh entre les feux de l'ennemi tirant des deux rives. Le général Gordon est probablement prisonnier.

Conseil des ministres

Paris, 5 février. — Le conseil de cabinet, réuni dans la matinée, a décidé de repousser la demande de l'Extrême-gauche, de 25 millions en faveur des ouvriers sans travail, sous le prétexte que le gouvernement ne peut pas entrer dans cette voie qui créerait de fâcheux précédents.

Les événements du Tonkin

Londres, 5 février. — Une dépêche du général de l'île annonce que dans la nuit du 2 au 3 février, il a occupé le col de Souan après un léger engagement, sans subir aucune perte. Les Chinois paraissent concentrés à une marche environ.

Les forces du Mahdi

Souakim, 4 février. — Les forces d'Osman Digma sont de 14,000 hommes dont 2,000 à Hashoen et 12,000 à Tonaï. Ordre a été donné d'envoyer à Souakim des approvisionnements pour 3,000 hommes.

La Turquie et l'Italie

Varna, 4 février. — La Porte a demandé des explications à l'Italie au sujet de la mission de la flotte italienne dans la Mer rouge.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 5 février 1885

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le département de la Gironde est désigné pour élire un sénateur en remplacement de M. Dupuy de Lome, décédé.

La loi sur les récidivistes est mise en 2e délibération.

M. de Verninac lit son rapport.

M. Bérenger combat le projet. Il passe en revue les différents modes de pénalité, il dit que la transportation est plutôt un plaisir qu'une peine pour les condamnés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du jeudi 5 février 1885

Présidence de M. BRISSON

Les ouvriers sans travail

M. Tony-Revillon dépose une proposition tendant à ouvrir un crédit de 25 millions pour être répartis par communes entre les ouvriers sans travail.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, repousse cette proposition comme inefficace, dangereuse et inacceptable. La répartition entre les 36,000 communes de France est impossible. La quotité pour chacune serait insignifiante. C'est aux communes qu'il appartient de régler ces questions d'assistance.

Il reproche à la proposition de l'Extrême gauche d'être faite sous la pression des révolutionnaires. Son adoption serait une faute économique sans résultat contre la misère.

M. Ballue, député de Lyon, dit que le ministre a dénaturé le sens de la motion présentée. Ceux qui exploitent les misères du peuple, dit-il, sont les monarchistes. (Vives protestations à droite).

L'orateur invite la Chambre à voter le crédit.

M. Balhaut dit que la commission du budget a demandé la réduction des travaux.

Le gouvernement a dû se soumettre à ce vœu de la majorité ; mais les travaux en cours seront continués ; d'autres sont à l'étude.

Il exprime le désir de voir le gouvernement venir en aide aux ouvriers en fournissant des travaux dans une large mesure.

M. Tony-Révillon insiste. Il reproche à M. Waldeck-Rousseau d'évoquer le spectre rouge.

M. Brialou justifie les ouvriers de Lyon : Ils ont envahi les chantiers, non pour empêcher le travail mais pour en obtenir.

Il reproche au gouvernement républicain d'agir comme une monarchie. (Protestations énergiques à droite) et d'augmenter la crise, en achetant le matériel naval en Angleterre.

La séance continue.

PROGRAMME DES THÉATRES

THÉATRE DES BOULEVARDS. — Boulevard Gambetta. — Direction : M. Deschamps — Jeudi 5 février 1885 — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h. 1/4 Au bénéfice de M. Germain, grand troisième rôle et régisseur général.

Grande attraction

Avez-vous vu ça ? Non ! Eh bien, venez le voir !!! Grande revue départementale, locale, industrielle et abracadabrante, en 3 actes et 8 tableaux, par MM. Cousilhac et Frédéric Germain, musique de M. T. Wilinski, et des auteurs connus et les plus à la mode.

Décors nouveaux de M. P. Giétard.

GRAND THEATRE DE LILLE.— Jeudi 5 février. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 6 h. 1/2.

Avec le concours de Mlle Mendès, de l'Opéra.

Les Femmes terribles, comédie en trois actes.

Carmen, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Henri Meilhac et Ludovic Haléry, musique de Georges Bizet.

Par indisposition de Mlle Lenati, Mme Ambre jouera le rôle de Micaela.

Vendredi 6 — Au bénéfice de M. Nerval.

Le Voyage en Chine, opéra-comique en 3 actes, de E. Labiche et Delacour, musique de Bazin.

Le Maître de Forges, pièce en 4 actes, de M. G. Ohnet.

BEAUTÉ, HYGIÈNE, FRAICHEUR

Le seul savon des Princes

recommandé par les sommités médicales est le SAVON DES PRINCES DU CONGO

N° 198 de la Maison VAISSIER Frères.

Ce savon, à base de produit balsamiques, conserve au teint une fraîcheur éclatante.

Demander chez tous les merciers, épiciers, coiffeurs, etc.

UNE ENTRE MILLE

On nous communique l'attestation suivante :

Je soussignée, demeurant à Gouvieux (Oise) déclare que, après avoir complètement perdu ma chevelure, j'ai employé la **Lotion régénératrice du Dr Saidi**, suivant le conseil de mon médecin et, qu'au bout de quelque temps de mon traitement, mes cheveux ont commencé à repousser. En ce moment ma tête, loin de laisser paraître trace de calvitie, est couverte d'une chevelure abondante et soyeuse, mes cheveux croissent tous les jours.

Signé : *Berthe Gicquet.*

Nous rappelons que le dépôt de ce précieux produit se trouve à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien; à Tourcoing, parfumerie Lefebvre-Six, 24, Grand'Place. (f.10ms.4av.—1012

PIN D'AUTRICHE.— Depuis quinze jours, 100,000 brochures faisant connaître le nouveau traitement des maux de gorge, rhumes, bronchites, maladies des reins et de la vessie, gravelle, goutte et rhumatismes par les produits du pin d'Autriche, ont été demandées à la Pharmacie d'Antin, 29, Avenue d'Antin, à Paris.

De toutes parts ces remarquables produits ont été réclamés et de nombreuses lettres de médecins et de malades sont venues attester leur prodigieuse efficacité.

200,000 brochures sont actuellement sous presse. Elles seront envoyées *franco* à toute personne qui en fera la demande. 279

E. PAUBLAN, à Paris. — Coffres-forts-serrures. — 366, rue St-Honoré, près la place Vendôme. — Succursale à Dunkerque, chez Rigaut frères, rue de l'Eglise. 6,21f 6,21m.—1002

COMMERCE

Laines

BUENOS-AYRES, 3 février. — Par câble.

	1885	1884.
LAINES : Arrivages de la quinzaine.	24250	11500 b/s
» Ventes » »	23750	10000 »
» Stock à ce jour	6000	8750 »
» Expéd. totales depuis le 1er octobre	117000	102000 »
» » Expéd. pour Anvers	20750	26000 »
» » Havre et Dunkerque	63000	60000 »
» » Hambourg, Brême	23000	13500 »
	Peso nacional	Ancienne monnaie
Change (en or) ; Sur Anvers	3.95	5.03
» » Sur Londres	37 1/2	475/8

Céréales et farines

PARIS, jeudi 5 février

(*Dépêche spéciale*)

Farines. — 9 marques. — Tendance ferme.

	4 fév.	5 fév.		4 fév.	5 fév.
Disponible	45 40	46 60	4 de mars	47 75	47 30
Mars	46 69	46 80	4 de mai	47 10	47 30

Marque Corbeil ... 48 ..

Circulation : 100.

Blés. — Tendance calme.

Disponible	21 10	21 30	4 de mars	22 .	22 25
Mars	21 38	21 60	4 de mai	22 40	22 50

Seigles. — Tendance calme.

Disponible	16 50	16 50	4 de mars	17 ..	16 75
Mars	16 50	16 50	4 de mai	17 25	17 ..

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Ce, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

mercredi 4 février. (Clôture)

MARS

NEW-YORK		CHICAGO	
Février 50 1/2	Août, . . ./.	Février. 37 /.	Août. . . ./.
Mars.. 50 /.	Sept. . . ./.	Mars... 37 1/4	Sept. . . ./.
Avril . 49 3/4	Octob. . . ./.	Avril... 37 1/2	Octob. . . ./.
Mai .. 49 1/2	Nov.. . . ./.	Mai.. . 49 3/4	Nov . . . ./.
Juin . . ./	Déc.. . . ./	Juin . . . ./	Déc. . . ./.
Juillet . . ./.	Janvier . . ./.	Juillet. . . ./.	Janvier . . ./

FROMENT

Février 93 1/4	Août.. . . ./.	Février 79 ./.	Août.. . . /.
Mars.. 92 ./.	Sept . . . ./.	Mars... 79 1/2	Sept. . . ./.
Avril.. 93 1/4	Octob. . . ./.	Avril.. 80 1/4	Octob. . . ./
Mai... 95 1/2	Nov... . ./.	Mai... 85 ./	Nov... . ./.
Juin .. 96 1/2	Déc . . . ./.	Juin... . . ./.	Déc. . . ./.
Juillet . . ./.	Janvier . . ./.	Juillet . . ./.	Janvier . . ./.

PARIS, 4 février

Avoine. — La tendance est plus ferme et les prix sont en légère hausse.

Courant	17 75	. .	4 de mars	18 25	18 50
Mars	18	. .	4 de mai	18 75	. .
Mars-avril	18 ..	18 25			

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt.

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, jeudi 5 février

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 kil.	
	Cours du jour	C. pr.				
Colza	.. .. ..	61	21 ..	22 ..	18 ..	19 ..
Huile épurée	.. .. ..	67	..	..	..	..
Œillette b g	.. .. ..	..	25 ..	26 ..	18 ..	..
Lin de pays	.. .. ..	56 50	20 ..	21 50	25 ..	26 ..
Lin étranger	.. .. ..	54 25	18 ..	20 ..	22 50	24 ..
Chanvre	.. .. ..	..	15 ..	..	17 ..	.. ..
Cameline	.. .. ..	..	15 ..	17 ..	17 ..	18 ..

Huile épurée pour quinquet, 67 fr. l'hect.

PARIS, jeudi 5 février.

(*Dépêche spéciale*)

Huile de colza. Ferme			Huile de lin. Ferme.		
	4 fév.	5 fév.		4 fév.	5 fév.
Courant	65 75	68 50	Courant	54 ..	53 75
Mars	66 .	66 ..	Mars	53 75	53 50
4 mars	66 75	66 75	4 mars	53 50	53 50
4 de mai	67 75	67 75	4 de mai	53 50	53 50

PARIS, 4 février.

Colza. — La tendance est aujourd'hui assez ferme, mais les prix accusent peu de variation.

Le courant du mois se paie 65 25.

Mars est demandé à 65 50 et tenu à 66 fr.

Mars et avril, ont acheteurs à 66 fr. et vendeurs à 66 50.

Les 4 mois de mars, demandés à 66 50, sont tenus à 67 fr.

Les 4 mois de mai se paient 67 75.

Les 4 derniers mois, sont cotés à 68 50.

Cote établie à 12 h. 1/2.

Disponible	65 25	. .	Mars-avril	66 ..	66 50
Courant	65 25	. .	4 de mars	66 50	67 .
Mars	65 50	66 .	4 de mai	67 75	. .

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 1 0/0.)

PARIS, 4 février.

Lins. — Marché plus ferme.

Disponible	53 75	54 50	Mars-avril	53 25	53 75
Courant	53 75	54 .	4 de mars	53 25	53 75
Mars	53 25	53 75	4 de mai	53 50	. .

(Les 100 kil. nets, fûts compris, esc. 2 0/0).

Sucres

LILLE, jeudi 5 février.

COTE OFFICIELLE

	Cours du jour			Cours précéd.	
		Off.	Dem.		
Suc. n° 3 (88 deg.)	33 25	. .	. .	33 25	. .
— bl. typ. n° 2	..	. .	. .	40	. .
— pain 6 k n° 1	100	. .	. .	100	. .
Betteraves disp.	..	. .	. .	44	. .
Mélasse	45	. .	. .	45	. .
3/6 fin disponib.	..	. .	. .	52	. .

PARIS, jeudi 5 février.

(*Dépêche spéciale*)

Sucre indigène. — Tendance calme.

	4 février		5 février		C. de clôture.	
88e dispon.	34 25	34 50	..	..	34 25	34 50

Sucres blancs. — Tendance ferme.

Courant	41 10		41 25	
Mars	41 30		41 30	
4 de mars	41 80		42 .	
4 de mai	42